



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

TRANSMIS LE 2-05-22  
REÇU LE 2-05-22  
AFFICHÉ LE 3-05-22  
NOTIFIÉ LE 3-05-22  
PUBLIÉ LE 3-05-22  
EXÉCUTOIRE LE 3-05-22

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2022

#### DÉLIBÉRATION N°7

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 21BA128 – ACCORD-CADRE POUR LES BAUX DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES (7 LOTS).**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

**M. le Maire :** Xavier MELKI.

**Mesdames et Messieurs les Adjointe (\*) :** Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (\*) :** Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Hervé GALICHET, Sophie FERREIRA, Maryem EL AMRANI, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

**Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (\*) :** Yoan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

**Madame la Conseillère Municipale (\*) :** Françoise MENDY-LASCOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

**Monsieur le Conseiller Municipal (\*) :** Florent BATIER.

#### ABSENTS (donnent pouvoir à) :

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

**Bruno DE CARLI :** Patrick BOULLÉ

**Françoise GONZALEZ :** Ginette FIFI-LOYALE

**Thierry BILLARAND :** Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

**Stéphane VERNEREY :** Henri FERNANDEZ

**Valentin BARTECKI :** Absent excusé.

**Marion WERNER :** Frédéric LÉPRON

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

**Marc SCHWEITZER :** Yoan KAJDAN

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

**Vincent MULOT :** Françoise MENDY-LASCOT

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

**Océane USTASE :** Florent BATIER.

#### Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 avril 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2022 DÉLIBÉRATION N°7

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 21BA128 – ACCORD-CADRE POUR LES BAUX DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES (7 LOTS)**

### Le Conseil municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, R. 2124-1 et suivants,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de recourir à des entreprises du bâtiment pour réaliser des travaux d'entretien des bâtiments communaux,

**CONSIDÉRANT** l'avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE (25/02/2022), au BOAMP (23/02/2022) et sur le profil acheteur, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution d'accords-cadres relatifs aux baux de travaux d'entretien des bâtiments communaux (21BA128),

**CONSIDÉRANT** les rapports d'analyse des offres de chacun des lots proposant à la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse,

**CONSIDÉRANT** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 12 avril 2022 attribuant les accords-cadres des lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 9,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'attribuer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les accords-cadres,

**APRÈS** l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 12 avril 2022 et de la Commission Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité en date du 12 avril 2022,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL :**

**Article 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les accords-cadres relatifs aux baux de travaux d'entretien des bâtiments communaux (21BA128) aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 - Gros œuvre – Carrelage : à la société FONBONNE (sise ZI PARIS NORD II – 188, allée des Erables – 93420 VILLEPINTE) pour un montant maximum annuel de 1 000 000 € HT ;
- Lot n°2 - Serrurerie – Stores : à la société ALPHAMETAL (sise 24 rue Emile Baudot – 91120 PALAISEAU) pour un montant maximum annuel de 600 000 € HT ;
- Lot n°3 - Plafond - Cloison – Doublage : à la société SLAT (sise 8 rue des Alouettes – 95600 EAUBONNE) pour un montant maximum annuel de 500 000 € HT ;
- Lot n°4 - Menuiserie intérieure – Signalétique : à la société RENOUX BOURCIER (sise 283 route d'Andrésy – 78955 CARRIERES-SOUS-POISSY) pour un montant maximum annuel de 300 000 € HT ;
- Lot n°5 - Electricité (CFO et CFA) : à la société ENTRA (sise 102 bis rue Danielle Casanova – 93306 AUBERVILLIERS) pour un montant maximum annuel de 600 000 € HT ;



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Service Marchés Publics

Question n°7 du CM du 21/04/2022 P 2/2

- Lot n°6 – Plomberie : à la société CLIMATER (sise 62 rue Eugène Pottier – 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE) pour un montant maximum annuel de 600 000 € HT ;
- Lot n°9 - Ravalement - Bardage - Isolation extérieure : à la société EMERAUDE (sise 8 rue Henri Farman – 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE) pour un montant maximum annuel de 800 000 € HT.

**Article 2** : Les accords-cadres sont conclus pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

**Article 3** : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville : Nature 2135

**Article 4** : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 5** : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Xavier MELKI  
Maire de Franconville  
Conseiller Régional d'Ile-De-France



Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire

**l'unanimité des votants**

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

*Madame Seane Guignard*

*le 3/05/2022*



**Acte à classer****DEL21042022Q7**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2022-05-02T20-30-24.00 ( MI237242460 )**Identifiant unique de l'acte :**

095-219502523-20220421-DEL21042022Q7-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

**Objet de l'acte :** COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 21BA128 - ACCORDS-CADRE  
POUR LES BAUX DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS  
COMMUNAUX - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE  
DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES (7 LOTS).**Date de décision :** 21/04/2022**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.7. ACCORDS-CADRES  
1.1.7.1. travaux**Acte :** 7 - CP - MP 21BA128.PDF**Multicanal :** Non**Groupe émetteur de l'acte :** DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/05/22 à 20:30

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 02/05/22 à 20:30

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 02/05/22 à 20:49